

Angola - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

DERNIÈRE MINUTE

Épidémie de choléra

Date de mise en ligne le : 27 mars 2026 Date de mise à jour le : 22 avril 2026

L'Angola connaît depuis 2023 des flambées épidémiques de choléra. Une recrudescence a été observée par les autorités sanitaires en janvier 2025. L'épidémie évolue par poussées dans la grande majorité des provinces avec une létalité importante chez les personnes fragiles.

Les foyers actifs en avril 2026 sont : Benguela, Malanje, Huila, Icolo e Bengo, Luanda.

Il convient de suivre les recommandations des autorités sanitaires locales.

Les mesures de prévention sont indispensables. Plus d'informations sur la maladie et ses modes de contamination sont accessibles sur France Diplomatie.

DERNIÈRE MINUTE

Intempéries et inondations – Appel à la vigilance

Date de mise en ligne le : 15 avril 2026

De fortes pluies saisonnières ont été enregistrées et sont prévues dans plusieurs régions du pays, notamment autour de la capitale Luanda et dans la région de Benguela (sud).

Elles ont déjà provoqué d'importants dégâts (débordements de cours d'eau, coulées de boue, inondations) et fait de nombreuses victimes.

Il est recommandé aux ressortissants français de faire preuve de la plus grande prudence dans leurs déplacements, de se tenir éloignés des cours d'eau et de se conformer strictement aux consignes des autorités locales.

Une vigilance particulière est également requise face à la recrudescence des cas de choléra et de paludisme consécutive aux intempéries, en renforçant les mesures d'hygiène, la lutte contre les vecteurs et en étant attentif à la qualité de l'eau potable.

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Zones de vigilance



- | | |
|--|--|
| ■ Formellement déconseillé | ■ Vigilance renforcée |
| ■ Déconseillé sauf raison impérative | ■ Vigilance normale |

Dernière actualisation le 18/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones déconseillées sauf raison impérative (en orange)

Lunda Sul et Lunda Norte

Les déplacements dans les provinces diamantifères de Lunda Sul et Lunda Norte sont déconseillés, sauf pour raison impérative, du fait de la présence de trafiquants. En cas d'obligation de déplacement dans ces provinces, il convient de s'assurer au préalable qu'aucune restriction de circulation n'est émise par les autorités locales.

Province et ville de Cabinda

Les déplacements dans la ville de Cabinda et dans sa province, foyers d'insécurité potentiels, sont déconseillés sauf raison impérative.

Le reste du pays est en vigilance renforcée (en jaune)

Il convient néanmoins d'être vigilant à Luanda, en fin de journée, dans le secteur d'Ilha, très fréquenté pour ses restaurants et clubs de nuit. La nuit, il est également recommandé d'éviter les municipalités en périphérie de Luanda.

Risques encourus et recommandations associées

Délinquance et criminalité

Compte tenu de la crise économique que traverse l'Angola, la criminalité et la délinquance restent élevées. Les actes de violence se font souvent sous la menace d'arme à feu ou d'armes blanches et ont pour objectif principal le vol d'opportunité d'argent ou d'objets de valeur (téléphones portables en particulier). Les expatriés et voyageurs étrangers ne sont pas spécifiquement pris pour cibles, la criminalité touchant d'abord les citoyens angolais résidant dans les quartiers populaires. La grande majorité des actes de délinquance ont lieu dans la périphérie de Luanda, cependant le centre-ville n'est pas épargné. Il convient ainsi de respecter les règles élémentaires de prudence et de vigilance : ne pas circuler à pied ; éviter de circuler de nuit en véhicule ; s'assurer de la sécurisation des hébergements ; se renseigner préalablement à tout déplacement ; en cas d'agression, n'opposer aucune résistance. Il convient également d'être particulièrement vigilant lors de retrait ou dépôt d'argent dans les agences bancaires.

Manifestations et rassemblements

Des appels à manifester sont lancés régulièrement par différents groupes (partis politiques, associations, organisations étudiantes...) à Luanda, mais également dans les grandes villes de province. Dans un contexte de tensions croissantes en amont des prochaines élections (août 2027), et compte tenu des violences survenues lors de certaines manifestations (des dizaines de morts en juillet 2025), il est recommandé de faire preuve de la plus grande vigilance, et de rester à l'écart de tout attroupement.

Risques naturels

Durant la saison des pluies (octobre à mai), la plus grande vigilance est recommandée, en raison des phénomènes de pluies diluviennes, particulièrement dans les régions situées au nord et à l'est du pays. Ces pluies provoquent des inondations importantes et causent des dégâts sur le réseau routier. Il est déconseillé de circuler en voiture ou à pied pendant ces épisodes.

Risques liés aux transports

En raison de l'état dégradé du réseau routier et de la conduite dangereuse de la plupart des automobilistes, les déplacements en véhicules peuvent être dangereux. Ils doivent toujours être effectués de jour. En raison du nombre élevé d'accidents, il est déconseillé d'emprunter les transports collectifs.

La présence de mines dans certains secteurs en dehors des grands axes et des principales villes est possible. Ces zones sont la plupart du temps identifiées par une signalétique adaptée.

Recommandations générales

Il est recommandé de :

- ne pas se déplacer avec des objets de valeur et d'importantes sommes d'argent ;
- circuler en voiture vitres fermées et portes verrouillées ;
- ne pas sortir des axes routiers importants et ne pas conduire de nuit ;
- ne pas circuler seul(e) et à pied, y compris en centre-ville ;
- ne pas utiliser les moyens de transport collectif locaux ;
- utiliser des compagnies de taxi sûres et identifiées (deux compagnies proposent à Luanda des applications qui permettent de commander des taxis par géolocalisation) ;
- ne pas stationner son véhicule dans des endroits peu fréquentés ou mal éclairés ;
- faire preuve de vigilance lors des retraits d'argent ;
- ne pas opposer de résistance en cas d'agression ;
- éviter les rassemblements.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Formalités d'entrée

Depuis le 30 septembre 2023, 98 nationalités, dont les Français, sont exemptées de visa de tourisme.

Sont couvertes par le visa de tourisme : **les visites pour raisons familiales, la prospection commerciale, la participation à des activités scientifiques et technologiques ou les visites à caractère récréatif, sportif ou culturel.** Cette exemption permet de rester en Angola jusqu'à 30 jours par entrée, et ce pour un total cumulé de 90 jours par an. Les Français doivent présenter à la frontière un passeport dont la validité est supérieure à la durée du séjour prévu.

Les touristes désirant rester plus de 30 jours d'affilée devront demander un visa de tourisme en ligne avant d'arriver sur le territoire angolais (voir procédure ci-dessous). Ils pourront alors demander le renouvellement de leur visa auprès du *Serviço de Migração e Estrangeiros (SME)* avant son expiration.

Visas de court séjour

(pour les autres cas ne relevant pas de l'exemption tourisme)

L'accès au territoire angolais est soumis à l'obtention d'un visa.

Il est conseillé d'obtenir un visa avant le départ auprès du Consulat général d'Angola à Paris (cf. contacts dans l'encadré à droite). Le déplacement physique au Consulat général est impératif car une prise d'empreintes digitales est réalisée.

Depuis avril 2018, les autorités angolaises ont mis en œuvre des mesures facilitant la délivrance des visas court séjour/tourisme pour les ressortissants de pays de l'Union européenne. Il est désormais possible d'obtenir un visa à l'aéroport de Luanda à condition de disposer d'une **pré-autorisation de visa**.

Cette procédure nécessite :

- d'effectuer une demande en ligne : <https://www.smevisa.gov.ao/> (en anglais) ;
- d'obtenir une pré-autorisation (suite à la demande faite en ligne) ;
- d'effectuer le paiement de 120 USD à l'aéroport ;
- de présenter les justificatifs nécessaires (ressources, lettre d'invitation et/ou réservation d'hôtel, billet retour) ;

En fonction de la durée du séjour en Angola, peuvent être sollicités :

- un visa ordinaire, multi-entrées et valable pour une durée de 3 mois. Ce visa peut être délivré jusqu'à 60 jours avant l'arrivée sur le territoire angolais. En raison du délai de délivrance, il est conseillé d'en faire la demande au minimum 15 jours avant le départ.
- un visa ordinaire, multi-entrées et valable pour une durée de 1 à 3 ans. Ce visa est délivré sur présentation de garanties de ressources et d'hébergement (une lettre de prise en charge par un organisme opérant en Angola est indispensable).

Points de passage terrestres à la frontière entre Cabinda (Angola) et la RDC

Les voyageurs souhaitant rejoindre par voie terrestre, depuis la province de Cabinda (exclave angolaise) le reste du territoire angolais, sont informés que cet itinéraire implique la traversée du territoire de la République démocratique du Congo (RDC). À ce titre, il est impératif de s'informer auprès de l'ambassade de RDC à Paris et d'obtenir, préalablement au départ, les visas et autorisations d'entrée requis pour emprunter cet itinéraire.

Les voyageurs ne disposant pas de documents valides s'exposent à un refus d'entrée.

Il est recommandé de prévoir des délais suffisants pour l'obtention des visas nécessaires.

Fièvre jaune

Depuis le décret présidentiel du 25 octobre 2023, la vaccination contre la fièvre jaune n'est plus obligatoire pour entrer sur le territoire angolais pour les voyageurs ne provenant pas d'un pays à risque de fièvre amarile. Les autres voyageurs doivent avoir leur carnet de vaccination anti-amarile, autrement ils ne seront pas autorisés à entrer en Angola et seront immédiatement renvoyés vers leur pays de provenance.

Règlementation douanière

Les touristes ne sont pas autorisés à importer plus de 5 000 USD (ou sa contrevaletur).

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Faute de pouvoir justifier d'une couverture sociale, les voyageurs s'exposent au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.

La plupart des pathologies graves en Angola requièrent une évacuation sanitaire. Le numéro du contrat de l'assuré, ainsi que les coordonnées de la compagnie peuvent être indiqués sur ARIANE pour les passagers en visite ou en court -séjour.

La qualité des diagnostics, des analyses et des soins médicaux en Angola n'est pas encore au niveau des standards internationaux en la matière.

Par ailleurs, les tarifs pratiqués sont souvent de deux à cinq fois plus élevés qu'en France. Pour autant, parmi les établissements implantés à Luanda, ceux qui peuvent être retenus sont indiqués en marge, à droite.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est

indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune est recommandée. Pour les voyageurs ne provenant pas d'un pays à risque de fièvre jaune, la vaccination antiamarile n'est plus obligatoire pour entrer sur le territoire angolais ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Méningite ACWY** : en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La

prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Fièvre jaune

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête...) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma...) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Une vigilance particulière est recommandée en raison de la recrudescence des cas de paludisme due aux fortes chaleurs, aux fortes pluies et à une situation sanitaire qui se dégrade.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

L'Angola est fréquemment touché par des épidémies de choléra. Des mesures d'hygiène alimentaire strictes s'imposent à toute personne devant se rendre dans le pays.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Méningites à méningocoques

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des

épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

MPOX

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Trypanosomiase (ou maladie du sommeil)

Il s'agit d'une maladie transmise par la piqure de la mouche tsé-tsé. Le risque pour les voyageurs est faible et concerne surtout les séjours en zone rurale. Les symptômes (fièvre, maux de tête, ganglions, éruption cutanée au niveau de la piqure, troubles neurologiques) apparaissent habituellement quelques jours, quelques semaines, voire quelques années après la piqure. La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres d'insectes. Il est conseillé de consulter un médecin en cas de symptômes après un séjour dans une zone à risque.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Transport

L'accès au territoire angolais doit s'effectuer par voie aérienne. Tout autre moyen de transport est fortement déconseillé, notamment par voie maritime (bateaux de plaisance) en raison de l'importante activité liée à l'exploitation pétrolière off-shore.

L'attention est attirée sur la liste des compagnies aériennes interdites dans l'Union Européenne (en anglais), dans laquelle figurent certaines compagnies aériennes du pays.

Permis de conduire

Les titulaires d'un permis de conduire français sont autorisés à circuler pendant 3 mois avec un permis international accompagné du permis français. Après ce délai, il convient d'obtenir le permis de conduire angolais.

Législation locale

Stupéfiants

L'usage et la revente des stupéfiants entraînent de lourdes peines de prison.

Divers

Mode de paiement

Les cartes de paiement ou de crédit sont de plus en plus acceptées dans les hôtels mais rarement dans les commerces de la capitale. Il convient de se munir d'argent liquide en devises.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Visas d'affaires

Visas de travail

Les personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle en Angola doivent impérativement obtenir un visa correspondant à leur activité auprès du Consulat général d'Angola à Paris.

Une fois arrivé en Angola, les démarches pour l'obtention d'un visa de résidence se font auprès du S.M.E. (Service de migration des étrangers) à Luanda, en général par l'intermédiaire de l'employeur. Noter que les délais de renouvellement de ces visas sont souvent longs.

Réseaux de communication

L'Angola dispose d'une couverture mobile quasi-totale et de très bonne qualité dans les grandes villes (Luanda, Lobito et Benguela). La couverture est plus aléatoire en province. La connexion 4G est très largement disponible (hôtels, aéroports) à Luanda.

Avec un mobile français en itinérance (*roaming*), le taux de couverture (3G ou 4G) est très bon (quasiment 100 % à Luanda). Ce type d'utilisation demeure toutefois très onéreux.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Angola.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Bureau de Luanda – ANGOLA

Adresse : 31, rua Reverendo Pedro A. Neto

Tél. : +244 222 33 80 19 / +244 222 33 80 35

Télécopie : +244 222 33 45 33

Courriel : luanda@dgtresor.gouv.fr

Site Internet

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Bureau de Luanda

Adresse : 31, rua Reverendo Pedro A. Neto - Bairro Ingombota

Tél. : +244 227 280 163 / +33 1 40 73 32 80 (ligne IP à privilégier pour les appels depuis la France)

Courriel : luanda@businessfrance.fr

CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : Federico CRESPO - +244 923 488 788 (société Oxbow Angola)

Site internet

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

Agence de Luanda

Torre Maculosso, 7ème étage

Rua Frederico Welwitsch

Maculosso, LUANDA Tél. : +244945465116

Courriel : afdluanda@afd.fr

BAD

L'Angola est membre de la **Banque africaine de développement (BAD)**.

Site Internet

La page concernant l'**Angola**

OPEP

L'Angola est membre de l'**Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)**.

Site Internet (en anglais)

La page concernant l'**Angola** (en anglais)

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI en Angola
- L'Angola et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Numéro d'urgence

Urgences (numéro unique)

. 111

Cliniques disposant d'un service d'urgences accessible 24h/24

- Sagrada Esperanza - Av. Mortala Mohamed - Ilha - Luanda
Tél. standard : +244-923 167 950 – Urgences : +244-222 014 571
<https://www.clinicasagradaesperanca.co.ao/>
<https://www.clinicasagradaesperanca.co.ao/unidade/ilha-de-luanda>
- Girassol - Avenida Revolução de Outubro - Maianga - Luanda
Tél. : +244 / 226 698 000 (standard clients) ; 226 698 415 (réception) ; 226 698 271 (prise RDV)
- Multiperfil - Rua Morro Bento - Luanda
Tél. : +244 226 434 415
Site Internet : <http://www.multiperfil.co.ao/>

Cliniques pour des problèmes de santé légers et pour des soins non invasifs

- European Medical Center (EMC) – Rua Comandante Kwenha n°36 - +244 945 888 188 / +244 944 333 332
- Luanda Medical Center (LMC) - Rua Amilcar Cabral, n°3 - Luanda - Tél. : +244 923 167 730 / +244 222 708 000
- Climed - Alameda Principe Real - Miramar -
Tél. : +244 222 443 586 / 222 443 361 / 222 443 514 / 222 444 286
+244 912 514 994 / 923 283 848
<https://www.climedweb.com>

Clinique pour des soins dentaires

- Biodente : largo Che Guevara n°4 - Tél. : +244 / 935 543 633 - 991 965 200 - 949 263 440 - 949 263 441
<https://biodenteangola.com>
- Dr. Denis CHANUT Clinica Dentaria Campos Eliseos
Rua Comandante Nzaji n°94 - Alvalade
Luanda - Angola
Tél. : +244 932 211 704 / +244 932 211 705
Web : <http://clinicacamposeliseos.com>

Annuaire des représentations angolaises en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Angola

Publié le : 06 juin 2025

Coordonnées

31/33 Rua Reverendo Pedro Neto BP 584

Luanda

Angola

-8.8159547858505, 13.236205429026

+244 226 425 557

+244 222 391 744

(secondaire)

+244 938 840 939

Permanence assurée 24h/24, week-ends et jours fériés (urgences uniquement)

Liens utiles

[Ambassade de France en Angola](#)

X 

Facebook 

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

Courriel : cad.luanda-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.